

# AVANT-PROPOS

## PERMIS DE CONDUIRE B(96) ET BE

- **Mention B(96)** : B + remorque au PTAC supérieur à 750 kg, sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble excède 3 500 kg, sans dépasser 4 250 kg.
- **Catégorie BE** - 18 ans : B + remorque /semi-remorque au PTAC n'excédant pas 3 500 kg, et dont la somme des PTAC (tracteur + remorque) excède 4 250 kg.

*L'ensemble de véhicules (voiture + remorque) ne doit pas dépasser 18 mètres et la remorque 12 mètres (sans inclure le dispositif d'attelage). Ne pas respecter ces règles est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.*

## MODALITÉS PRATIQUES DE L'EXAMEN BE

### ● Organisation de l'examen

L'examen BE est constitué de deux épreuves : l'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR.

### ● Durées des épreuves

- ✓ Épreuve complète (HC + CIR) : 60 minutes.
- ✓ Épreuve en circulation seule (avec HC conservée) : 30 minutes.

### ● Preuve de l'identité obligatoire

- ✓ Candidat :
  - **carte d'identité sécurisée** ou **passport**.  
Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 2 ans ;
  - **permis de conduire** européen sécurisé ;
  - récépissé valant justification de l'identité.

### ● Vérifications : socles minimums

Les 13 phases de vérifications sont à réaliser dans l'ordre.

### ● Bilans


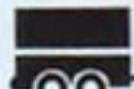

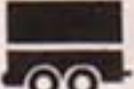










- ✓ Lors de l'épreuve hors circulation, l'expert communique au candidat un bilan partiel suite à l'interrogation orale et un bilan final en fin d'épreuve.

### ● Résultats

- ✓ Le candidat conserve le résultat favorable de son épreuve HC (hors circulation) pour 5 présentations à l'épreuve CIR (en circulation), et ce, pendant 3 ans au plus.
- ✓ L'examen passé avec une « BV automatique » ne restreint pas le permis (mention 78), si la catégorie B a été obtenue à l'aide d'une « BV manuelle ».

# SÉQUENCE HORS CIRCULATION

## Catégories de permis de conduire des ensembles voiture + remorque

 Véhicule tracteur de la catégorie B au PTAC ≤ 3 500 kg					
PTAC	 ≤ 750 kg	 > 750 kg et ≤ 3 500 kg			 > 3500 kg
Somme des PTAC					
		≤ 3 500 kg	> 3 500 kg et ≤ 4 250 kg	> 4 250 kg	
Catégories de permis					
	<b>B</b>	<b>B</b>	<b>B(96)</b>	<b>BE</b>	<b>C1E</b>

Les candidats à la conduite d'un ensemble dont la somme des PTAC est supérieure à 3 500 kg sans excéder 4 250 kg, composé d'une voiture (catégorie B) et d'une remorque/caravane de plus de 750 kg de PTAC doivent suivre, avec un enseignant de la conduite, une formation obligatoire composée de 2 séquences :

**B(96)**

- l'une de 4 heures, hors circulation ;
- l'autre de 3 heures, en circulation.

## SÉQUENCE 1: HORS CIRCULATION (4 HEURES)

- ✓ Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire indispensables à la prise en charge et à l'utilisation sécurisée des ensembles de type : voiture + remorque/caravane/van.

### 1. Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation relative aux :

- poids et masses ;
- freinage ;
- rétroviseurs additionnels ;
- équipements obligatoires de la remorque tels que :
  - plaques,
  - feux,
  - triangle.



## DÉFINITIONS

- ✓ Dans le Système International de Mesures (SIM):
  - le poids d'un objet mesure, en Newton (N), la force d'attraction exercée par la terre sur celui-ci;
  - la masse d'un objet mesure, en kilogramme (kg), sa quantité de matière.
- ✓ Sur le Certificat d'immatriculation « européen » sont codifiées toutes ces notions de masses. Trois nous intéressent plus particulièrement:
  - F.2 = masse en charge maximale admissible du véhicule = PTAC;
  - F.3 = masse en charge maximale admissible de l'ensemble = PTRA;
  - G.1 = Poids à Vide national (PV). Certains pays européens incluent le conducteur dans le PV. Ils utilisent alors la valeur G, soit:  $G.1 + 75 \text{ kg}$ .

### ● PV ou G1

C'est le poids du véhicule vide, prêt à circuler avec le plein et tous ses équipements, mais sans les conducteur, passagers et chargement.

			<b>PTAC</b>		<b>PTRA</b>	D.2.1
D.3	XC60					E.
F.1	2505	<b>PV</b>	F.2	2505	F.3	4505
G	1815		G.1	1740		
J	M1		J.1	VP	J.2	AC
K	e9*2001/116*0068*10					
P.1	2400		P.2	120	P.3	G0

### ● PTAC (poids total autorisé en charge) ou F.2

Déterminé par construction, c'est le « poids » ou la masse maximale autorisée d'un véhicule isolé (voiture ou remorque), sur bascule.

### ● CU (charge utile)

La charge utile d'un véhicule ou d'une remorque équivaut à sa charge maximale admissible, soit:  $CU = PTAC - PV$  ou  $(F.2 - G.1)$ .

### ● PTRA (poids total roulant autorisé) ou F.3

Déterminé par construction, c'est le « poids » ou la masse maximale autorisée d'un ensemble de véhicules (voiture plus remorque).

### ● Masse tractable ou « poids » tractable

- ✓ C'est le « poids » ou la masse maximale que peut tracter un véhicule, c'est-à-dire la différence entre son PTRA et son PTAC ( $F.3 - F.2$ ).
- ✓ Si le « poids » de la remorque, sur bascule, dépasse le « poids » ou la masse tractable, reporter alors le surplus dans le véhicule tracteur.

### ● Masse réelle ou « poids réel »

- ✓ Ce terme désigne le « poids » ou la masse d'un véhicule isolé ou d'un ensemble de véhicules à l'instant « t », sur bascule.
- ✓ Un véhicule peut donc voir son « poids » ou sa masse réelle inférieure ou égale à son PTAC ou à son PTRA, mais ne jamais les dépasser sous peine de surcharge.